

**Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 27 MARS 1849.

---

Crédit supplémentaire au Département de la Justice <sup>(1)</sup>.

---

*Projet de loi adopté par la Chambre, au premier vote <sup>(2)</sup>.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut,

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

## ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de la Justice, un crédit supplémentaire de *cent quatre vingt-treize mille cinq cent soixante quinze francs (195,575 francs)*, pour dépenses d'appropriation, d'ameublement et d'administration des écoles de réforme de Ruyselede pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.

Cette allocation formera l'art. 37<sup>bis</sup> du budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1849. Elle sera prélevée sur l'excédant prévu au budget des voies et moyens de cet exercice.

---

(1) *Projet de loi, n° 153.*

*Rapport, n° 201.*

(2) *L'amendement est imprimé en caractères italiques.*

---